



Programme de travaux d'assainissement

Communes de Bascons, Castandet, Maurrin, Saint-Maurice

Réunion publique
Lundi 18 Juillet 2022



altereo

1 Le Programme d'assainissement

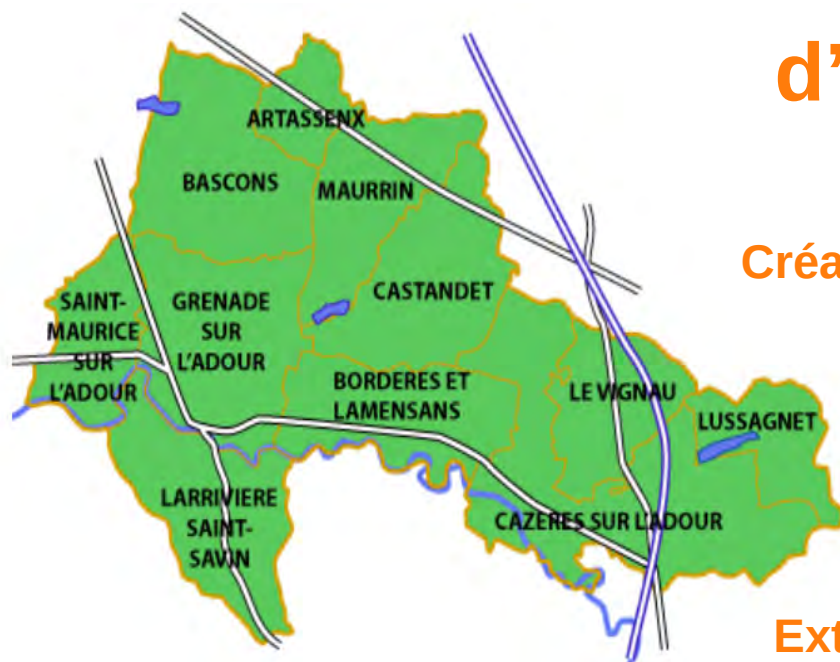
2 Les acteurs des travaux

3 Les travaux par commune

4 L'organisation des travaux et plannings

5 Informations générales sur les modalités de raccordement

Les travaux du programme d'assainissement 2021-2022



**Création de réseaux d'assainissement et de stations
d'épuration**

Commune de Maurrin – Le Bourg
Commune de Castandet – Le Bourg

Extension de réseaux d'assainissement existants

Commune de Bascons – Route du Marsan, Rue Ferdinand Brillard,
Route de la Haut, Impasse des Champs,
Chemin de Cardonne, Route du Marsan Est
Route de la Chalosse Landes

Commune de Saint-Maurice – Lotissement secteur du stade

2 – Les acteurs des travaux

Maître d'ouvrage :



Maître d'Œuvre :



Entreprises du Lot « Réseaux de collecte » :



Entreprises du Lot « Stations d'épuration » :



Entreprise pour travaux sur Saint-Maurice :



3 – Les travaux – Commune de MAURRIN

La zone de travaux – Le bourg de MAURRIN

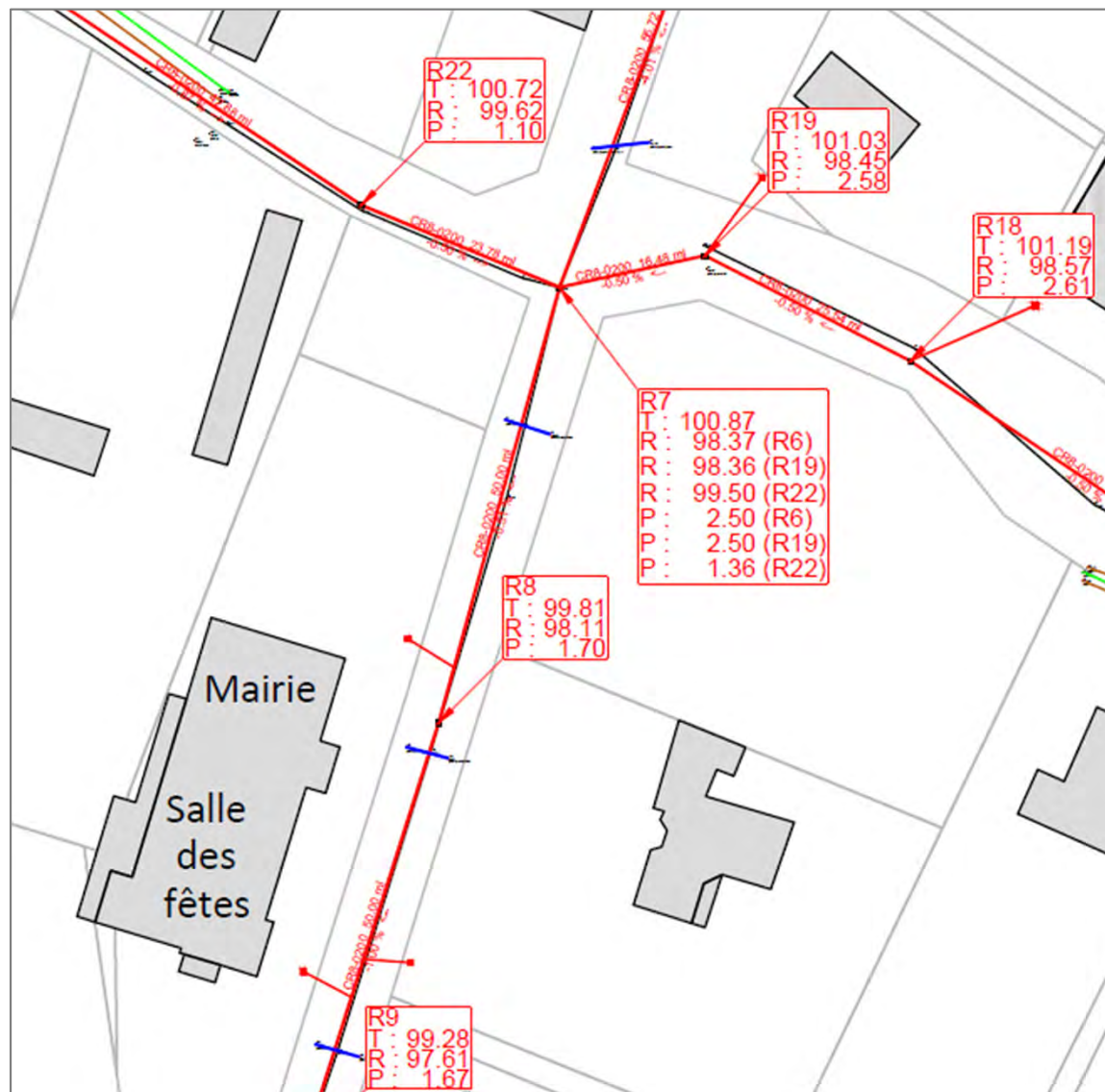
Création des réseaux de collecte

- Canalisations EU PVC CR8 DN 200 mm sur 1 315 ml,
- Canalisations EU PVC CR8 DN 160 mm sur 220 ml,
- 30 regards de visite,
- 44 boîtes de branchements.



3 – Les travaux – Commune de MAURRIN

Réseaux d'assainissement – Extrait vue en plan



3 – Les travaux – Commune de MAURRIN

La zone de travaux – Le bourg de MAURRIN

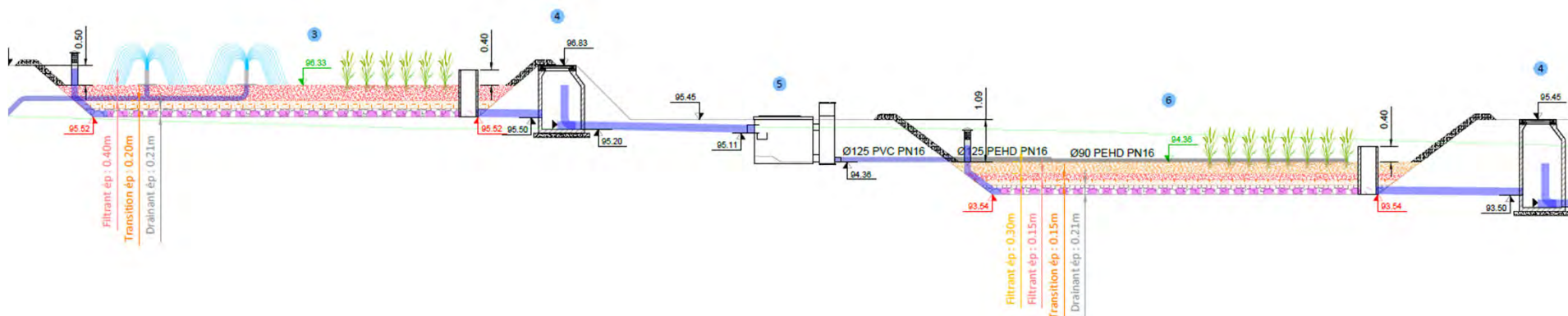
Création d'une station d'épuration

- Traitement de type filtres plantés de roseaux à deux étages,
- Capacité de 175 Equivalents-Habitants.



Légende ouvrages Génie Civil

- | | |
|---|--|
| 1 Regard arrivée des EU | 5 Ouvrage de chasse eaux claires |
| 2 Poste de relevage des eaux brutes + dégrilleur | 6 Filtres plantés 2 ^{ème} étage (2x70m ²) |
| 3 Filtres plantés 1 ^{er} étage (3x70m ²) | 7 Rejet des EU |
| 4 Regard de mise en charge | |

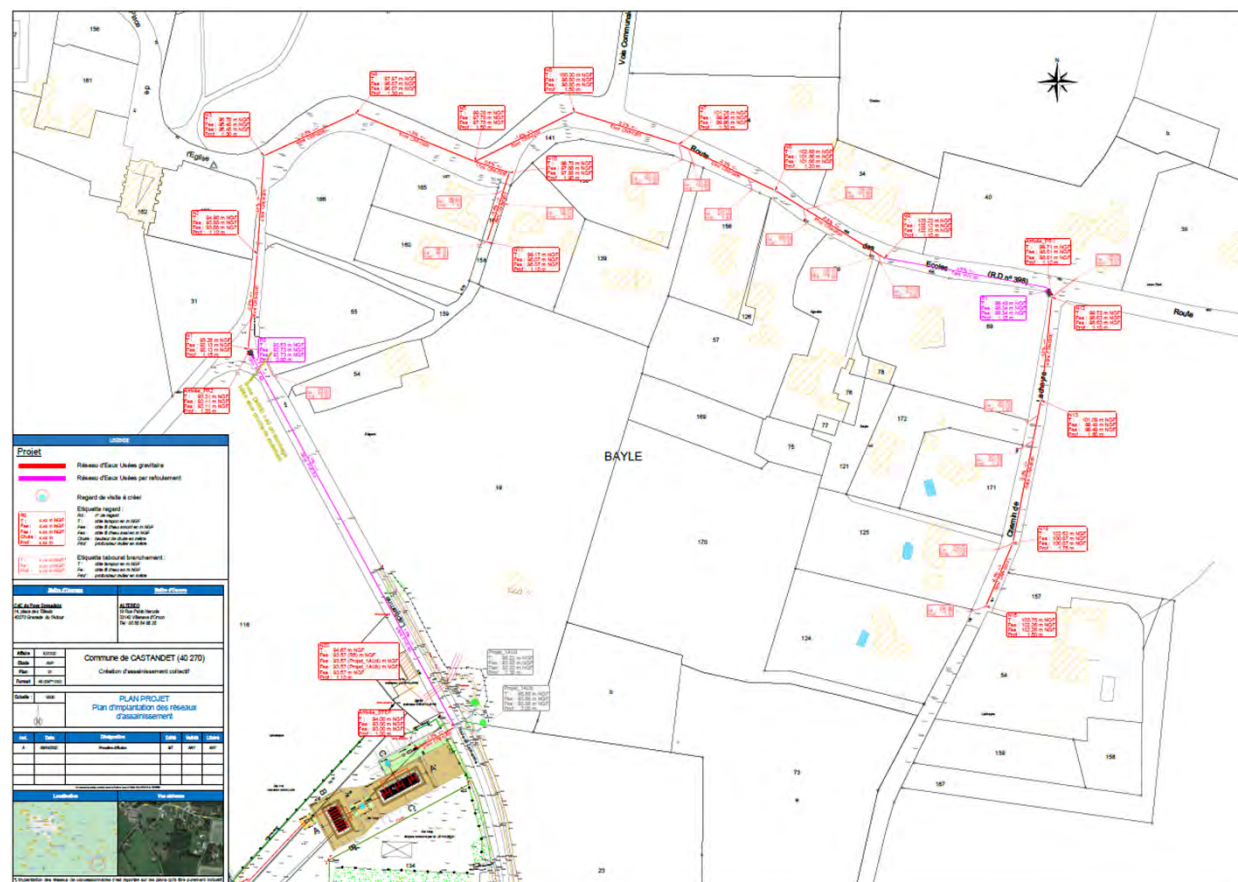


3 – Les travaux – Commune de CASTANDET

La zone de travaux – Le bourg de CASTANDET

Création des réseaux de collecte

- Canalisations EU PVC CR8 DN 200 mm sur 640 ml,
- Canalisations EU PVC CR8 DN 160 mm sur 115 ml,
- Conduite de refoulement PEHD PN16 DN 50-63 mm sur 280 ml,
- 2 postes de refoulement,
- 16 regards de visite,
- 16 boîtes de branchements.

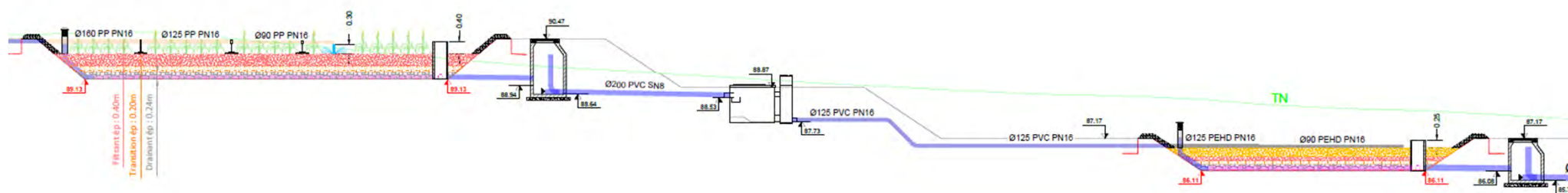
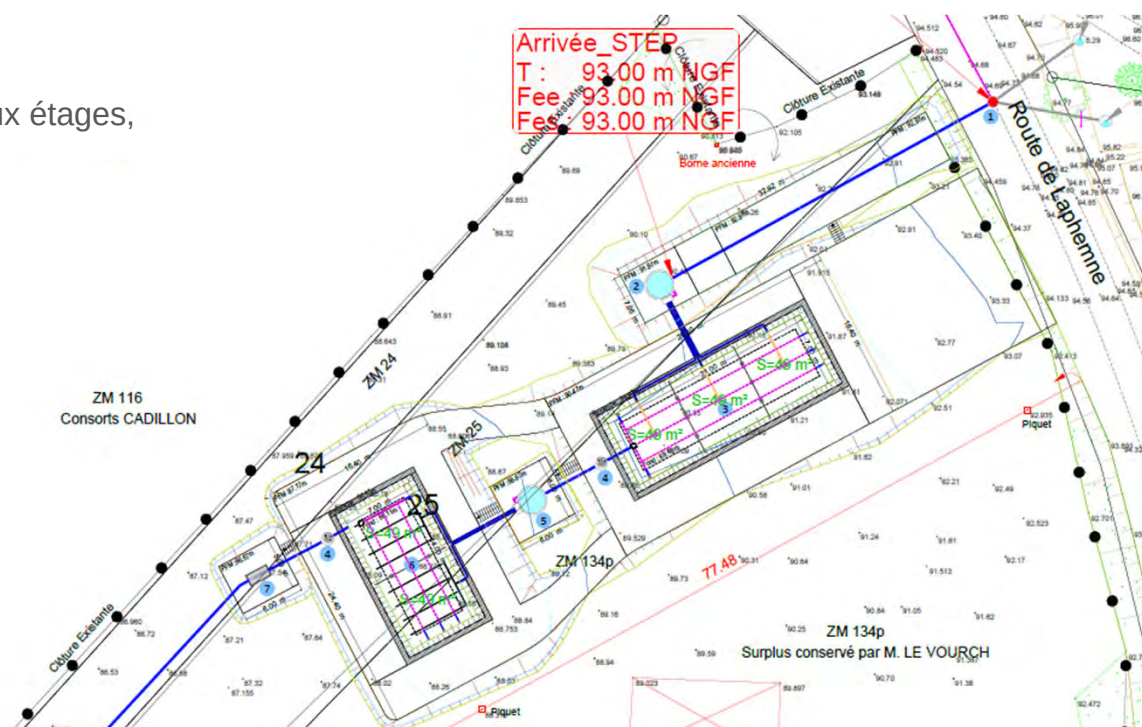


3 – Les travaux – Commune de CASTANDET

La zone de travaux – Le bourg de CASTANDET

Création d'une station d'épuration

- Traitement de type filtres plantés de roseaux à deux étages,
- Capacité de 115 Equivalents-Habitants.



3 – Les travaux – Commune de MAURRIN

La zone de travaux – Le bourg de BASCONS

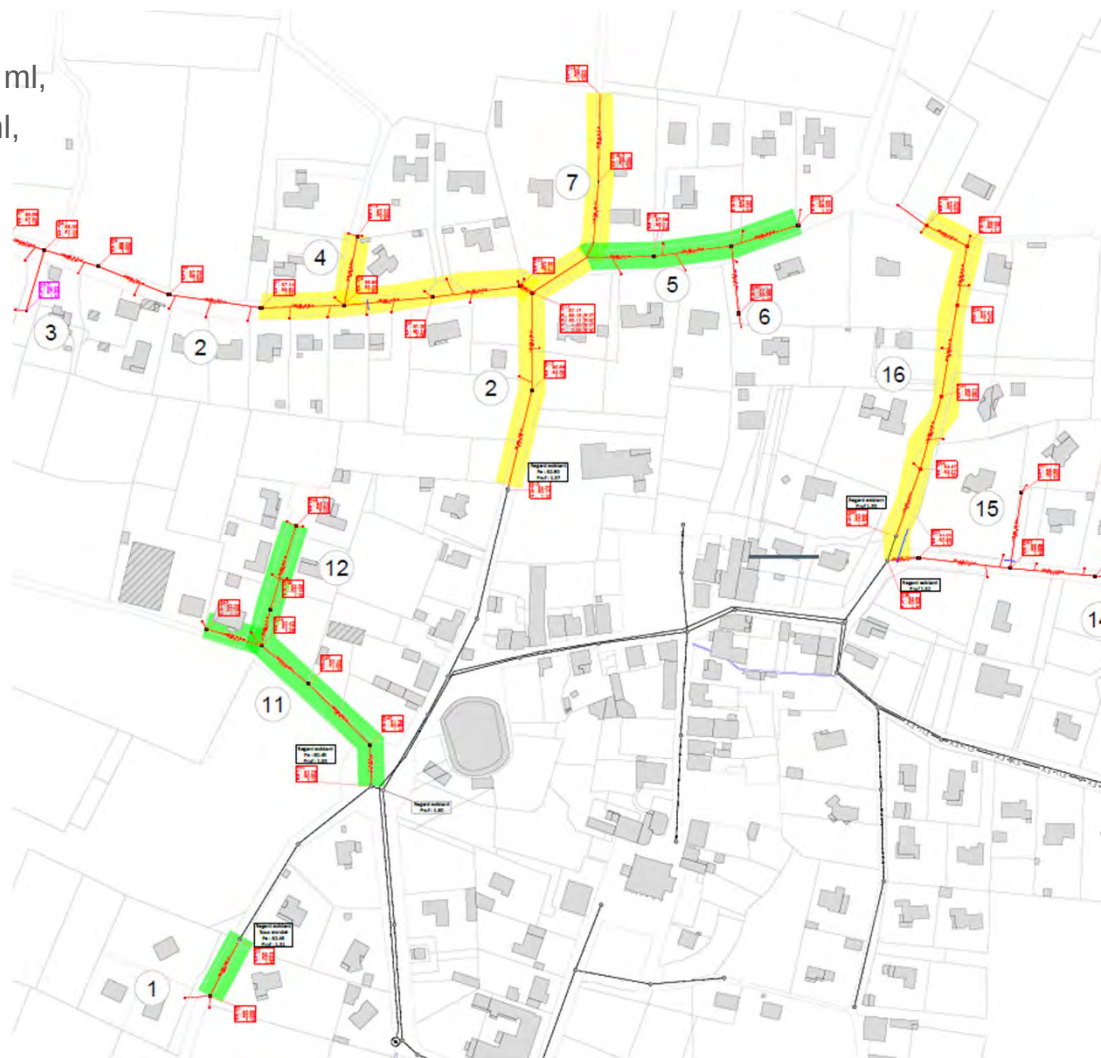
Extension des réseaux de collecte

- Canalisations EU PVC CR8 DN 200 mm sur 1 090 ml,
- Canalisations EU PVC CR8 DN 160 mm sur 190 ml,
- 29 regards de visite,
- 38 boîtes de branchements.

Phase 1



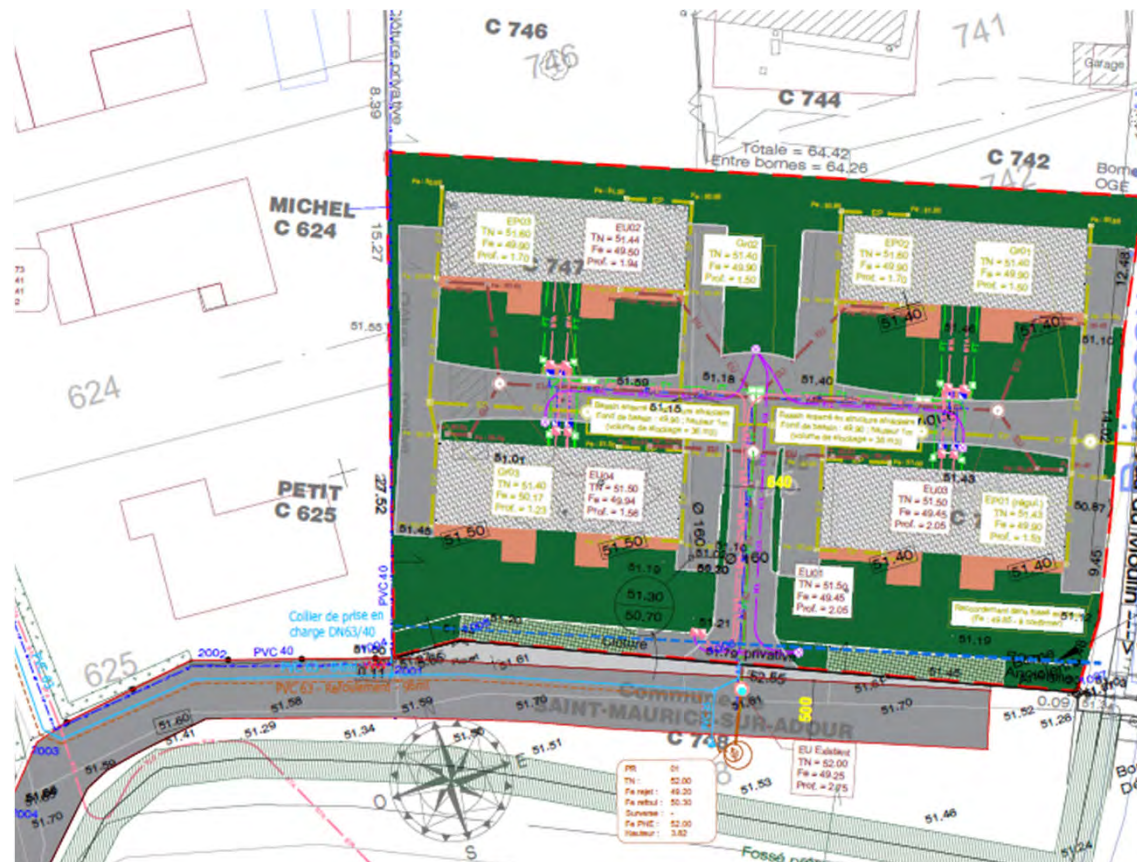
Phase 2



La zone de travaux – Lotissement secteur du stade – SAINT-MAURICE

Extension des réseaux de collecte

- 1 Poste de Relèvement
- Conduite de refoulement PEHD PN16 DN 63 mm sur 190 ml,
- Canalisations EU PVC CR8 DN 200 mm sur 5 ml,
- 1 regard de visite,
- Travaux AEP



4 – L'organisation des travaux



Organisation des travaux et planning

- Préparation des chantiers**Juillet – Aout**
- Enquêtes de branchement chez chaque usager concerné.....**Fin Juillet – Mi Septembre**
- Travaux de réseaux de collecte : 3 mois d'exécution.....**Mi Septembre – Fin Novembre**
- Travaux de stations d'épuration : 3 mois d'exécution.....**Fin Août – Fin Novembre**

Les entreprises du Lot « Réseaux de collecte » prendront contact avec les propriétaires concernés pour acter la localisation de la boîte de branchement avant le démarrage des travaux



4 – L'organisation des travaux

Le contrôle des réseaux

Essais d'étanchéité



06/09/2018 - 15 H 11



06/09/2018 – 15 H 23



Inspections télévisées



Tests de compactage des tranchées



5 – Informations générales

Le Montant des travaux

- Lot « Réseaux de collecte ».....879 901,00 €HT
- Lot « Stations d'épuration ».....322 963,53 €HT
- Travaux Saint-Maurice.....59 902,40 €HT

Total : 1 262 766,93 €HT
1 515 320,32 €TTC

Les aides

- Etat – Dotation Soutien Investissement Local.....40%
- Conseil Départemental.....Demande en cours

Le Service Public d'Assainissement

- **Concerne la totalité des usagers desservis**
- **Financé par les usagers**
- **Budget "Assainissement Collectif" : budget annexe (M49) dont les recettes de fonctionnement sont uniquement constituées des participations et redevances des usagers – « L'eau paye l'Eau »**
- **Un Règlement de Service définit les relations entre l'utilisateur et le service ainsi que les modalités de déversements des eaux usées**

Participation et redevances des usagers

(votées chaque année par le Conseil Communautaire de la CCPG)

- Participation Financière Assainissement Collectif *(Article 14 du Règlement)*

EXIGIBLE AUPRES DES PROPRIETAIRES

Pour les habitations existantes : 1 500,00 €

Pour les habitations futures : 3 500,00 €

- Redevance sur l'eau assainie *(Article 14 du Règlement)*

Chaque propriétaire d'immeuble est soumis à redevance dès la mise en service du réseau public

- Coût de raccordement en partie privée

Travaux à l'intérieur de la propriété privée : **Propriétaire**

Participation et redevances des usagers

(votées chaque année par le Conseil Communautaire de la CCPG)

- A quoi sert la redevance

Participation au remboursement des annuités d'emprunt

Participation au fonctionnement des ouvrages

Mutualisation sur l'ensemble des systèmes d'assainissement collectif

- Détail du prix de l'eau assainie - *(Année 2022)*

Prix unique sur le territoire de la CCPG : mutualisation des services

Une augmentation pourrait être liée à la création des nouveaux systèmes

Sur la base d'une consommation de référence annuelle de 120 m³ :

- **2,57 €TTC / m³ assaini** - Part fixe : 68,40 €HT, Part variable : 1,5172 €HT/m³ (y compris taxes, redevances Agence de l'Eau)
- **Facture de 308,51 €TTC/an**

Modalités de raccordement

- Raccordement à la charge du propriétaire
 - Obligation de ne raccorder que les eaux usées
 - Obligation de l'étanchéité de la boîte de raccordement
 - Interdiction de raccorder les eaux pluviales
 - Condamnation obligatoire de la fosse septique
- ⇒ Délais maximum de raccordement de 2 ans
- ⇒ Autorisation de branchement impérative

A partir quand se raccorder ?

Dès que la réception
des ouvrages de collecte et de traitement
est officialisée par le Maître d'Ouvrage


LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES **EXE6**
RECEPTION DES TRAVAUX
DECISION DE RECEPTION¹

A - Identification du maître de l'ouvrage.
SIAEP des Eschourdes
38 Rue du Belvédère
40360 POMAREZ
Téléphone : 05.58.74.75.63
Courriel : syndicatdeseschourdes@orange.fr

B - Identification du titulaire du marché public.
Groupement d'entreprises : OPURE-BAUTIAA TP
Mandataire : OPURE
Les Charmilles – Beaumont La Ronce
37360 BEAUMONT-LOUESSTAULT
Téléphone : 05 53 22 95 52 – Télécopie : 05 53 22 97 92
Courriel : contact@o-pure.fr

C - Identification du maître d'œuvre.
SCE Agence Bayonne
ZAC du Golf
2 Chemin de l'Aviation
64200 BASSUSSARRY
Tél : 05.59.70.33.61. Fax : 05.59.93.14.17
Courriel : bayonne@sce.fr

D - Objet du marché public.
CREATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LA COMMUNE DE CLERMONT (40)
LOT N°2 : STATION D'EPURATION DES EAUX USEES

E - Objet de la décision de réception.
La présente décision a pour objet la réception de la totalité des prestations.

Exemple

F - Décision du maître de l'ouvrage.

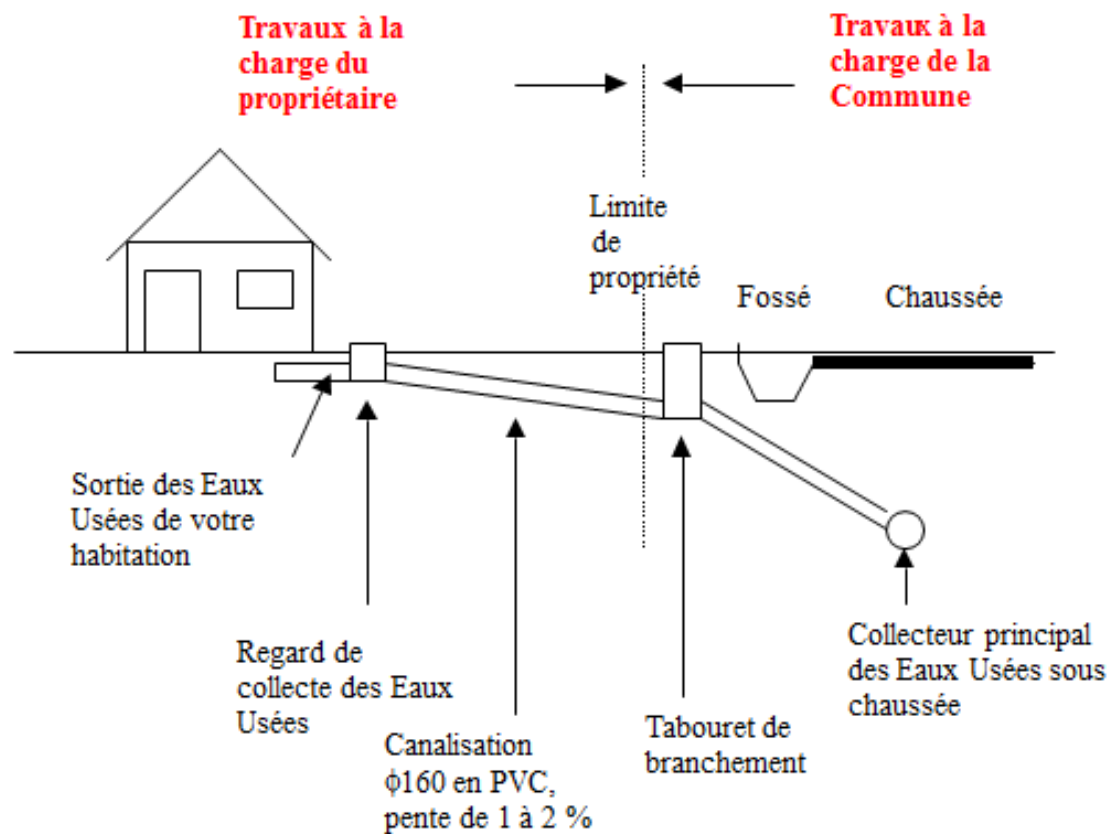
Au vu :

- ☒ du procès-verbal des opérations préalables à la réception, en date du 20 Octobre 2018, et des propositions présentées le 20 Octobre 2018 par le maître d'œuvre ;
- ☐ de la lettre, en date du, par laquelle le titulaire du marché public accepte la réfaction proposée ;

le maître de l'ouvrage décide :

1. ☒ que la date retenue, pour l'achèvement des travaux, est fixée au 20 Octobre 2018

Principe de raccordement



Principe de raccordement

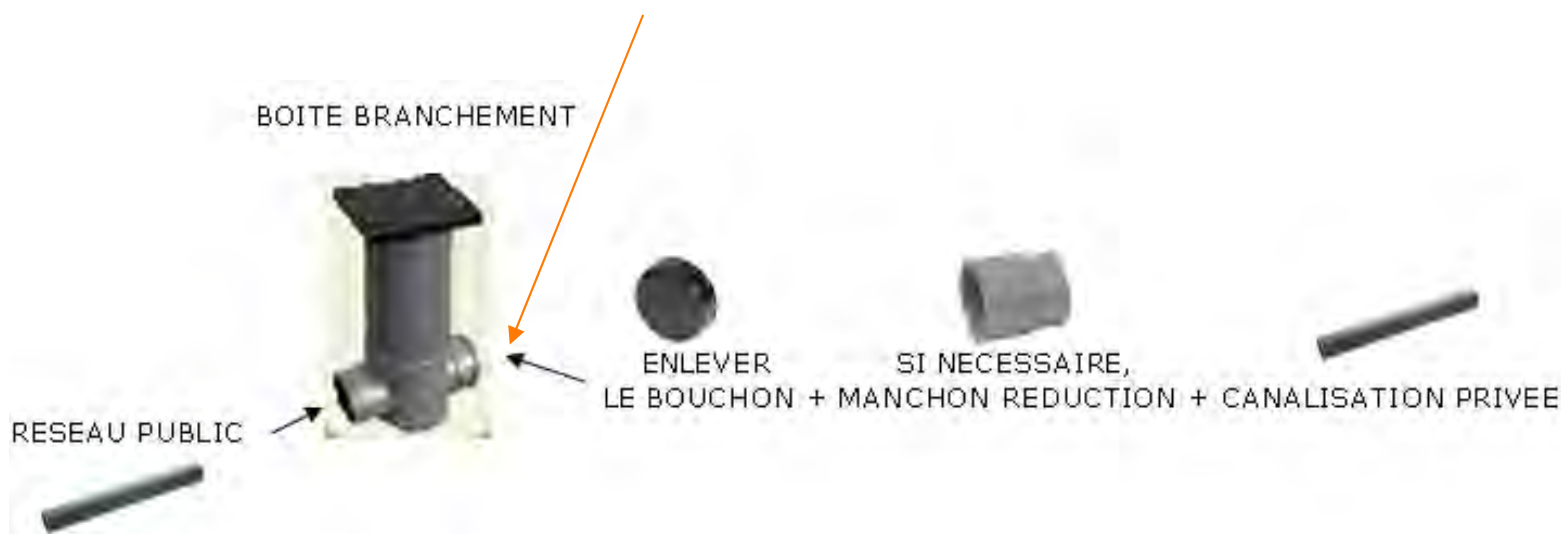


Boîte de raccordement



Comment faire les travaux

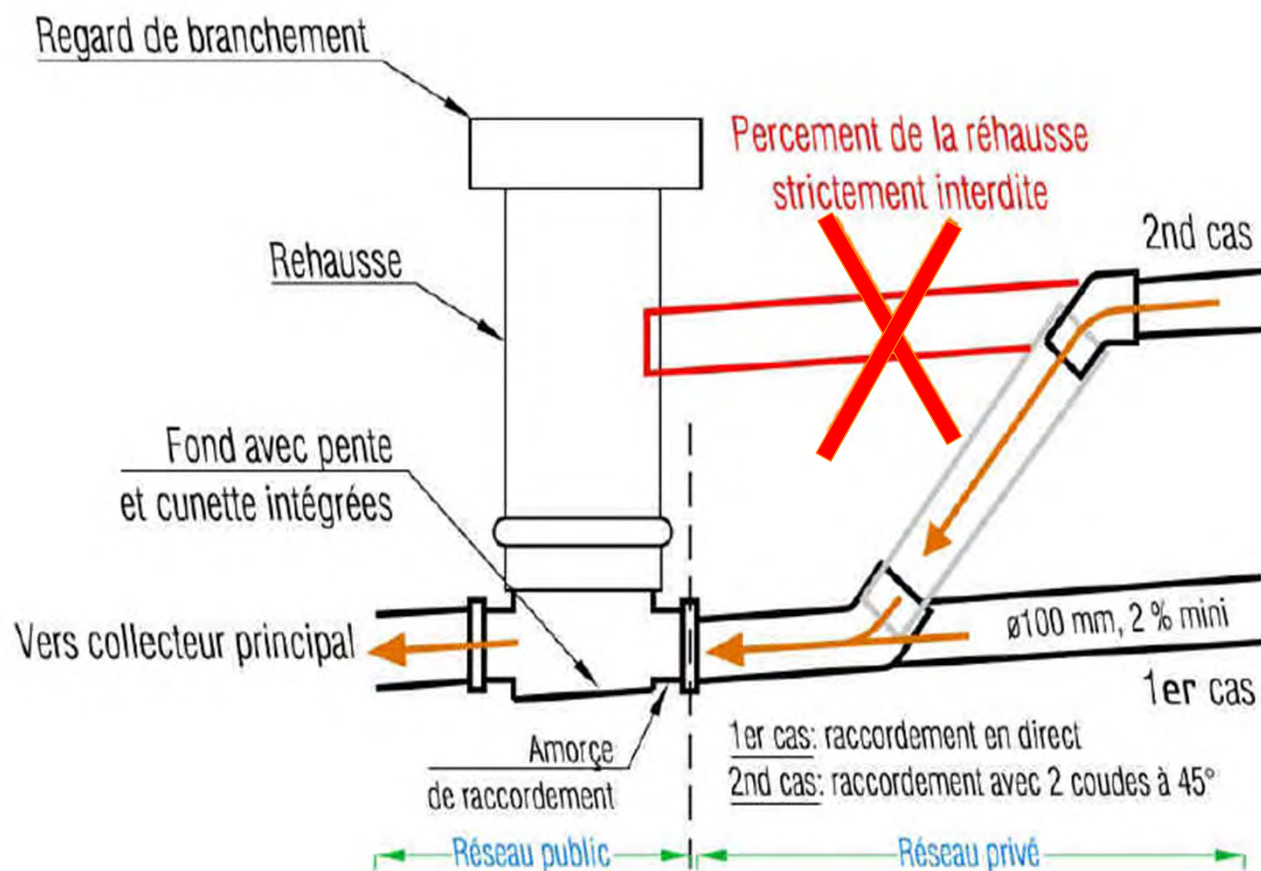
Branchement de la canalisation privée en fond de boîte de raccordement



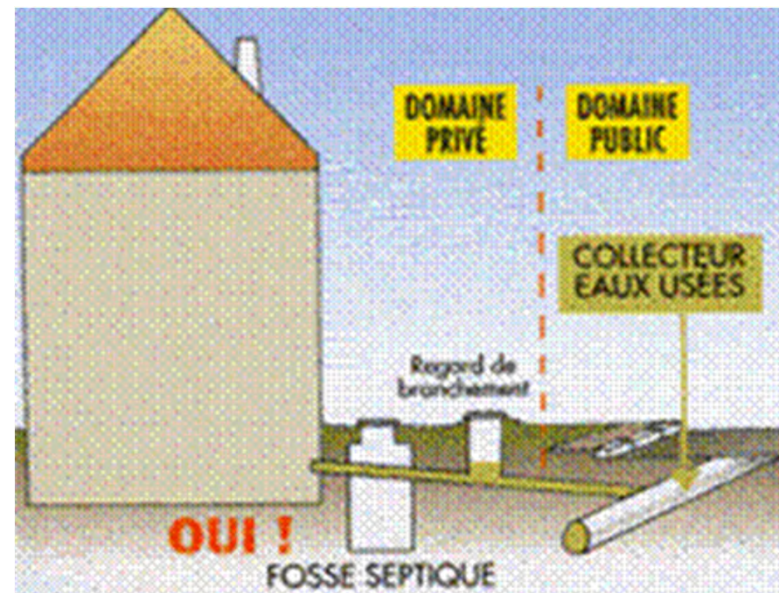
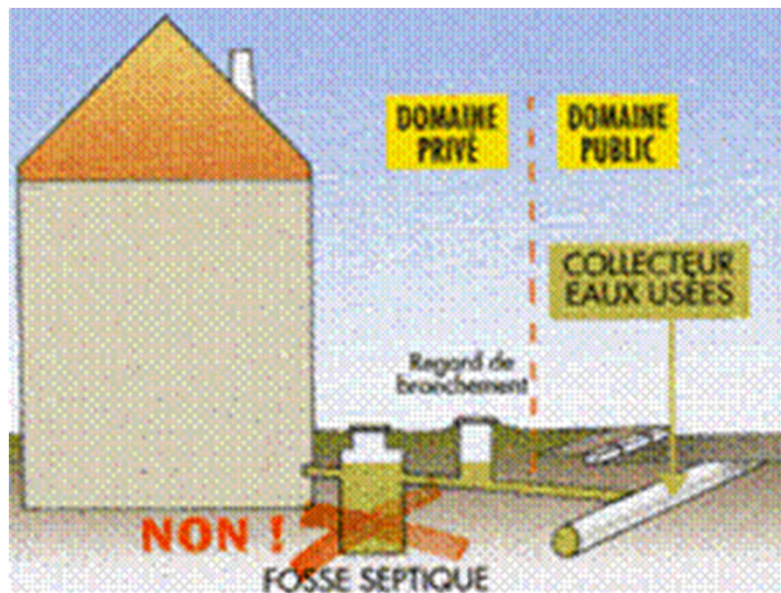
**Une fois le raccordement réalisé, contactez la Régie du Pays Grenadois.
Un agent viendra contrôler la conformité de votre branchement.
Ce contrôle est obligatoire**

Interdiction du raccordement en chute

(article 40 du règlement)



Rappel : déconnexion des fosses septiques existantes



MERCI POUR VOTRE ATTENTION